



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

1 INX/2  
PARIS 25 février 2016

Original : anglais

## Conclusions de la Première Réunion d'Intersession (INX)

Vendredi 19 février 2016

Le discours d'ouverture du Président pour cette réunion est disponible en ligne (en anglais) :  
(<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002438/243875e.pdf>)

### I. Organisation de nos prochaines réunions :

Les réunions intersessions se divisent en trois parties :

1. **Introduction ou déclaration de la Directrice générale** portant sur des sujets qu'elle souhaite aborder, suivie d'une séance interactive de questions/réponses.
2. **Préparation de la prochaine session** du Conseil exécutif afin d'analyser tous les points qui doivent y être examinés, de façon à évaluer le temps que l'on pense devoir accorder à chacun d'entre eux.

Sans préjudice du droit des membres du Conseil d'ouvrir une discussion sur un quelconque point qu'ils souhaiteraient aborder, il serait utile de recommander une liste des points concernant lesquels le Conseil pourrait, *en principe*, adopter des décisions sans qu'ils fassent l'objet de débats (dite « liste A »). La pratique habituelle du Conseil concernant l'adoption des projets de décision restera inchangée.

Cela permettrait, à titre expérimental, de disposer de plus de temps lors des sessions ordinaires du Conseil afin de se concentrer plus stratégiquement sur les points nécessitant davantage d'attention.

Cette liste indicative des points qui n'appellent pas de débat, non restrictive, sera examinée au cours de la réunion intersessions précédant immédiatement une session ordinaire du Conseil.

3. **Discussions sur des questions importantes pour les travaux du Conseil.** Elles seront l'occasion d'examiner plus en détail certains points de l'ordre du jour de la session à venir, étant entendu, *en principe*, que le débat ne sera pas rouvert lors de la session ordinaire. Le temps consacré à l'examen de ces points lors des réunions intersessions permettra en théorie d'accorder plus de temps à d'autres débats de fond au cours de la session ordinaire.

Les points à examiner lors des futures réunions intersessions seront proposés à l'issue de vastes consultations au sein des groupes électoraux. Les vice-présidents transmettront leurs propositions au Président du Conseil pour examen.

L'organisation des réunions intersessions peut être modifiée s'il est estimé qu'elle ne répond pas aux attentes.

Au cours de cette période d'essai, nous apprendrons au fur et à mesure et ferons tout notre possible pour que ce processus fonctionne au mieux afin de répondre à nos besoins.

## **II. Dates des prochaines réunions intersessions :**

Jeudi 10 mars 2016

199<sup>e</sup> session du Conseil exécutif : 4-15 avril 2016

Vendredi 3 juin 2016

Vendredi 9 septembre 2016

Mardi 27 septembre 2016

200<sup>e</sup> session du Conseil exécutif : 5-18 octobre 2016  
(à confirmer lors de la 199<sup>e</sup> session)

Vendredi 16 décembre 2016

## **III. Questions examinées à la deuxième réunion intersessions :**

- Rapport stratégique sur les résultats (SRR)
- Principes et modalités du dialogue structuré sur le financement
- Viabilité de l'actuel dispositif hors Siège dans le cadre du plan de dépenses de 507 millions de dollars.

## **IV. Intervention de la Directrice générale, suivi d'une session Question/Réponses :**

La réunion a également bénéficié d'une intervention informative de la Directrice générale, Mme Irina Bokova, qui a fait le point sur le degré actuel de mise en œuvre du programme de l'Organisation, et fourni des informations aux participants sur d'autres sujets importants d'intérêt. Le discours de la Directrice générale est disponible en ligne (<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002438/243843M.pdf>).

Une session interactive de questions/réponses a suivi, au cours de laquelle les participants ont pu demander des précisions à la Directrice générale ainsi qu'aux membres de son équipe de direction.

## **V. Présentation par le Secrétariat du Projet de stratégie pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) (2016-2021) :**

### **1. Introduction du représentant de la Directrice générale**

Le Sous-Directeur général pour l'éducation (ADG/ED), M. Tang, a présenté le projet de stratégie pour l'EFTP. Il a décrit le contexte en notant que l'EFTP occupait une place centrale dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif de développement durable (ODD) 4 comporte trois cibles se rattachant aux compétences, sur l'accès, sur les résultats en termes d'emploi et sur l'équité et l'élimination des inégalités entre les sexes. L'EFTP contribue également à d'autres ODD. La nouvelle stratégie s'appuiera sur les résultats obtenus au cours de la période 2010-2015, parmi lesquels une solide approche en matière d'examen et d'élaboration concertés des politiques. Il a fait observer que l'UNESCO avait adopté l'année passée une nouvelle Recommandation concernant l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

Le nouveau projet de stratégie pour l'EFTP, en adéquation avec le Cadre d'action Éducation 2030, vise à soutenir les efforts déployés par les États membres en vue d'améliorer l'efficacité de leurs systèmes d'EFTP et de doter les jeunes et les adultes des compétences nécessaires

à la vie professionnelle, à l'exercice d'un travail digne, à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage tout au long de la vie, et de contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans son ensemble. La stratégie compte trois axes prioritaires :

- (i) encourager l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ;
- (ii) promouvoir l'équité et l'égalité des genres ;
- (iii) favoriser la transition vers des économies vertes et des sociétés durables.

Des précisions sur la façon dont chacun de ces axes prioritaires serait traduit sur le plan opérationnel ont été apportées. Il a également présenté les activités transversales du projet de stratégie concernant l'anticipation de la demande de compétences, la reconnaissance des compétences et des qualifications au sein des pays et entre eux, ainsi que le suivi et l'évaluation des résultats de l'EFTP. L'ADG/ED a expliqué que l'UNESCO apportera son soutien à l'EFTP dans les États membres grâce à une action concertée sur l'examen et l'élaboration des politiques, en mettant en commun les expériences internationales par le biais des réseaux et de l'apprentissage par les pairs, par le renforcement des capacités et par le biais des instruments normatifs et des principes directeurs correspondants.

## **2. Discussion/questions du Conseil**

Vingt États membres ont pris la parole. Ils ont accueilli avec satisfaction le document contenant le Projet de stratégie pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (2016-2021) et se sont dans l'ensemble félicités de cette occasion de débattre de l'EFTP.

Les États membres ont félicité le Secrétariat pour l'excellente qualité du document. Ils ont globalement approuvé les axes prioritaires et reconnu la nécessité d'accorder une plus grande attention à l'EFTP. La conformité de la stratégie avec le Programme 2030 a été appréciée et l'approche intersectorielle devrait garantir la collaboration avec d'autres institutions du système des Nations Unies et partenaires du développement. Les États membres ont reconnu que l'EFTP contribuait largement, non seulement à l'ODD 4, mais également à plusieurs autres objectifs.

Les États membres ont attiré l'attention sur l'importance de la contribution de l'EFTP à l'emploi des jeunes, à la justice sociale, à l'innovation, à la croissance économique, à la citoyenneté, à l'élimination de la pauvreté et à d'autres aspects du développement durable. L'accent a été mis sur le rôle de l'EFTP dans l'autonomisation de toutes les femmes et de tous les hommes, l'égalité des genres et la fondation d'un avenir durable. Une attention particulière devrait être accordée aux groupes marginalisés et aux besoins en formation des femmes en milieu rural. Les États membres ont salué le fait que le projet de stratégie intégrait l'élargissement des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, la prise en compte des compétences vertes, le renforcement des liens avec le marché du travail, les enseignants de l'EFTP et l'adaptation des systèmes de qualification en vue de renforcer les filières d'apprentissage. L'importance des TIC, des compétences entrepreneuriales ainsi que de l'orientation et du conseil sur les carrières a également été soulignée.

Les États membres ont exprimé leur satisfaction quant aux trois axes prioritaires définis par la stratégie, notant qu'ils faisaient écho aux enjeux actuels. Certains États membres ont noté que l'EFTP n'était pas particulièrement en vogue chez les jeunes et se sont dits préoccupés par le manque de considération de l'EFTP dans la société. Ils ont insisté sur l'importance du plaidoyer en faveur de l'EFTP au sein de la nouvelle stratégie, plaidoyer qui pourrait s'appuyer sur la collaboration avec les chefs d'entreprise, les ambassadeurs de bonne volonté et les Amis de l'EFTP.

Il a été suggéré que l'EFTP pourrait constituer un exemple de collaboration réussie avec les partenaires du développement et d'autres organisations. Plusieurs États membres ont exprimé le souhait d'une coopération plus étroite entre les secteurs de programme de l'UNESCO, en matière de culture, de communication et d'information, de changement climatique et de

transition écologique des économies. Les États membres ont posé plusieurs questions, notamment sur le renforcement de la collaboration au sein du système des Nations Unies et entre les secteurs de programme de l'UNESCO, sur la façon dont la stratégie prenait en considération l'Afrique et les petits États insulaires en développement (PEID) et sur les mesures concrètes qui pourraient être mises en œuvre pour chacun des axes prioritaires. Les États membres ont demandé quelle assistance technique serait par exemple apportée aux centres UNEVOC dans le cadre du nouveau programme d'encadrement et de gestion de l'EFTP, ainsi qu'à l'appui du développement de l'énergie solaire en Afrique. Il a été demandé s'il était prévu de renforcer le personnel technique au sein du Secrétariat dans le domaine de l'EFTP.

### **3. Réponse du Secrétariat**

Le Sous-Directeur général pour l'éducation a remercié les États membres de leur soutien et de leur approbation à l'égard du projet de stratégie pour l'EFTP. L'ADG/ED a précisé que la stratégie avait été établie sur la base de vastes consultations menées auprès des États membres et des parties prenantes, notamment dans le cadre de conférences régionales sur l'EFTP organisées en Malaisie, en Uruguay et en Namibie ; lors du troisième Congrès international sur l'EFTP (2012) ; par le biais de ses réseaux tels que le Réseau UNEVOC et les Amis de l'EFTP de l'UNESCO ; et dans le cadre du processus de consultation relatif à la révision de la Recommandation concernant l'EFTP. Il a ensuite souligné l'existence d'une solide coopération avec les institutions du système des Nations Unies, en particulier par l'intermédiaire du Groupe interinstitutions sur l'EFTP, rejoint récemment par deux nouveaux membres. Ce groupe s'est montré particulièrement actif pour faire figurer l'EFTP parmi les priorités de l'ODD 4. Il a assuré aux États membres que leurs préoccupations, parmi lesquelles l'attention portée aux groupes marginalisés et aux femmes de milieu rural, avaient été prises en considération dans la mise en œuvre de la stratégie. Les compétences entrepreneuriales des groupes marginalisés sont encouragées et les questions d'équité sont traitées lorsque l'UNESCO apporte une aide à la formulation des politiques. Il existe plusieurs exemples d'activités de l'UNESCO ciblant les femmes en milieu rural, comme le projet mené conjointement avec le Fonds international de développement agricole (FIDA). L'ADG/ED a rappelé que l'UNESCO s'employait à former des citoyens responsables et que son action en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale englobait l'EFTP, la citoyenneté mondiale constituant un enjeu transversal. S'agissant des questions relatives à la coopération intersectorielle en matière d'EFTP, il a affirmé aux États membres que le Secteur de l'éducation collaborait dans différents domaines avec d'autres secteurs, notamment autour des compétences vertes, valorisées en coopération avec SC, et de la participation des jeunes, avec SHS. Mme. Flavia Schlegel, ADG/SC, a confirmé que les deux secteurs étudieraient ensemble l'articulation entre l'EFTP et la science en matière de changement climatique. L'ADG/ED a précisé que, bien que le plaidoyer en faveur de l'EFTP ne figure pas parmi les axes prioritaires, renforcer l'attractivité de l'EFTP faisait partie intégrante de la stratégie. Enfin, Il a donné aux États membres l'assurance que malgré des ressources humaines limitées, l'UNESCO saurait tirer pleinement parti de ses réseaux et mobiliser davantage de partenaires extérieurs. Ainsi, des formations seront dispensées par des centres UNEVOC, à l'échelle nationale, à l'intention de techniciens de qualification intermédiaire.

## **VI. Présentation par le Secrétariat du Rapport sur l'action de l'UNESCO en matière de protection de la culture et de promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé :**

### **1. Introduction du représentant de la Directrice générale**

Le représentant de la Directrice générale, M. Francesco Bandarin, a présenté ce point en rappelant brièvement les efforts concertés que la communauté internationale était appelée à déployer et dans le cadre desquels la Stratégie adoptée par la Conférence générale marquait

une première étape. Il a rappelé les quatre requêtes adressées au Secrétariat à l'issue de son adoption : (i) l'élaboration d'un plan d'action en consultation avec les États membres ; (ii) l'élaboration par les États membres de mécanismes d'intervention rapide et contributions au Fonds d'urgence pour le patrimoine ; (iii) l'analyse par le Secrétariat des modalités concrètes de la mise en œuvre de ces mécanismes en consultation avec les acteurs concernés ; (iv) l'intégration des dispositions de la Stratégie au sein des priorités du 39 C/5. Il a ensuite assuré que les consultations relatives à l'élaboration du plan d'action étaient déjà en cours, y compris dans le cadre de missions à New York et à Genève, et que des initiatives étaient programmées à cette fin, comme la création d'un comité directeur au sein du Secteur de la culture, la mise en place de procédures opérationnelles normalisées et l'instauration de nouveaux partenariats, notamment avec le CICR (Comité international de la Croix-Rouge) et l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord). Enfin, le représentant de la Directrice générale a présenté les activités entamées dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie, comme la constitution d'une équipe spéciale italienne composée d'experts culturels, au sujet de laquelle il a félicité les autorités italiennes, la mise en place d'une coopération intersectorielle avec SHS, la campagne #UnisPourLePatrimoine, l'organisation prochaine à Rome d'une réunion sur la sauvegarde du patrimoine culturel libyen en collaboration avec l'ICCROM (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels) et l'ambassade des États-Unis en Tunisie, la coopération avec la Cour pénale internationale en matière de lutte contre l'impunité des auteurs de destructions du patrimoine culturel ainsi qu'une conférence sur la reconstruction prévue à Bruxelles. Pour conclure, il a remercié les États membres de leur constant soutien et leur a rappelé qu'un appui financier supplémentaire était nécessaire, raison pour laquelle le Secrétariat avait l'intention d'identifier de nouvelles sources de financement.

## **2. Discussion/questions des membres du Conseil**

Le représentant de l'Italie a brièvement présenté la nouvelle Équipe spéciale d'experts culturels établie par son pays et a apporté de plus amples détails sur ses domaines d'activité, parmi lesquels la prévention ainsi que l'intervention au cours des conflits puis pendant la période qui suit.

Treize représentants d'États membres ont pris la parole pour soutenir les mesures prises par l'UNESCO dans le cadre de la Stratégie. Plusieurs États membres ont souligné la nécessité d'une coopération internationale et, à cet égard, ont appuyé comme exemple de cette collaboration la création du groupe d'amis de #UnisPourLePatrimoine, qui pourrait permettre une étroite concertation entre le Secrétariat et les États membres lors de l'élaboration du plan d'action requis. Un certain nombre d'États membres ont ajouté que davantage d'idées et de suggestions devaient être exprimées quant aux moyens concrets de réaliser les objectifs de la Stratégie, en particulier la protection du patrimoine culturel en cas de conflit, y compris en intégrant une dimension culturelle lors des opérations de maintien de la paix sans peser sur le mandat de l'UNESCO, et la protection juridique de la culture, aux fins de laquelle la ratification et l'application des instruments juridiques pertinents de l'UNESCO devaient être renforcées. La question du soutien financier relatif à la mise en œuvre de la Stratégie a également été soulevée par deux États membres. Deux États membres ont demandé un complément d'informations concernant les activités que comptait entreprendre l'UNESCO dans le domaine de la reconstruction post-conflit du patrimoine culturel détruit, tandis qu'un représentant appelait l'attention sur la situation critique du patrimoine culturel en Libye.

## **3. Réponses du Secrétariat**

Dans sa réponse, la Directrice générale a remercié les États membres de leur soutien et a accueilli favorablement la suggestion de créer un groupe d'amis. Elle a rassuré les États membres sur le fait que le renforcement des instruments juridiques de l'UNESCO était prévu par le Secrétariat, notamment par le biais du lancement d'une campagne de ratification universelle. Elle a souligné l'importance de la coopération avec les partenaires, en donnant un

aperçu des partenariats existants, en particulier dans le cadre du suivi de la résolution 2199 du Conseil de sécurité de l'ONU, et en annonçant la signature d'un accord de partenariat avec le CICR. Elle a par ailleurs mis l'accent sur le succès de la vaste campagne menée par l'UNESCO en 2015, qui a permis de mobiliser un grand nombre d'acteurs variés autour de la cause de la protection du patrimoine culturel. À cet égard, elle a reconnu qu'une collaboration plus importante était nécessaire et a salué la constitution de l'équipe spéciale italienne de spécialistes du patrimoine culturel comme un pas en faveur du renforcement de la coopération, notamment dans le domaine de la lutte contre le trafic illicite. Elle a assuré aux États membres que la situation post-conflit figurait parmi les priorités du Secrétariat et que plusieurs réunions d'experts s'étaient tenues, concernant Alep par exemple, et continueraient à être organisées. Elle a fait valoir que la situation en Libye n'était pas oubliée et a ajouté que le travail important et fructueux déjà accompli, avec le concours des autorités locales notamment, allait être renforcé à présent qu'un service gouvernemental avait été formé. Enfin, elle a rappelé que des financements supplémentaires étaient toujours souhaitables compte tenu de l'ampleur du travail nécessaire pour protéger et réhabiliter le patrimoine culturel endommagé et détruit au cours des conflits.

**LA PROCHAINE RÉUNION INTERSESSIONS SE TIENDRA**

**LE JEUDI 10 MARS 2016**